



## Commune de Dizy Plan d'affectation communal

La Municipalité de Dizy soumet à l'enquête publique le plan d'affectation communal conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et l'article 20 du règlement sur l'aménagement du territoire (RLAT) pendant la période s'étendant du **17 novembre 2021** au **16 décembre 2021** inclus.

Les documents soumis à l'enquête publique sont :

- le plan d'affectation communal ;
- le règlement du plan d'affectation communal ;
- la constatation de la lisière forestière.

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport explicatif selon l'article 47 OAT ainsi que l'avis préalable cantonal.

Une séance d'information publique se déroulera le **mardi 30 novembre 2021** à **19h30** à la salle communale. L'accès sera autorisé uniquement avec le Pass Covid.

Le dossier est déposé à l'Administration communale où il peut être consulté le mercredi de 18h15 à 20h00 et le vendredi de 9h00 à 11h00.

La Municipalité et son urbaniste seront présents le **jeudi 2 décembre 2021** de **18h00 à 20h00** pour répondre à des questions.

L'ensemble du dossier est également disponible sur la page d'accueil du site internet de la commune ([www.dizy.ch](http://www.dizy.ch)).

Les oppositions et les observations auxquelles donnent lieu le projet sont déposées par écrit au bureau communal ou envoyées à la Municipalité de Dizy, Chemin du Mare 9B, 1304 Dizy durant le délai d'enquête.

La Municipalité